



PROFESSIONS DE SANTÉ DE PREMIER RECOURS À SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

Démographie, activité et recours

OCTOBRE 2021





AUTEURS

ORS Pays de la Loire (Sandrine David, Marie-Cécile Goupil, Marie Dalichampt, Dr Jean-François Buyck).

FINANCEMENT

Direction de la Santé publique de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, Agence régionale de la santé Pays de la Loire.

CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire (2021). Professions de santé de premier recours à Saint-Léger-les-Vignes. Démographie, activité et recours. 12 p.

L'ORS Pays de la Loire autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette étude sous réserve de la mention des sources, et de ne pas poursuivre une des finalités interdites du SNDS, mentionnées à l'Art. L. 1461-1 de la Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

ISBN : 978-2-36088-200-7 - ISBN NET : 978-2-36088-201-4

©Crédit Photo : Redpixel.pl / Shutterstock



Cette étude, réalisée par l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, dresse un état des lieux de la démographie et l'activité des **médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux** exerçant à **Saint-Léger-les-Vignes**, ainsi que du recours des Légériens à ces professionnels de santé.

SOMMAIRE

1. Démographie des médecins généralistes libéraux	4
Effectifs, densités et APL	
Sexe et âge	
Modalités d'exercice	
Implantation des cabinets	
2. Démographie des autres professions de santé libérales	6
Effectifs	
Densités et APL	
Sexe et âge	
Mode d'exercice	
3. Activité des médecins généralistes libéraux	8
Niveau d'activité, file active	
Visites à domicile	
Patientèle	
4. Activité des autres professions de santé libérales	9
Niveau d'activité, file active	
Patientèle	
5. Recours aux soins des habitants	10
Recours par professionnel de santé	
Recours aux services d'urgences	
Non-recours	
Médecin traitant	

Pour en savoir plus

Sont également disponibles sur www.orspaysdelaloire.com/publications :

- un état des lieux pour chacune des 23 autres communes de Nantes Métropole,
- un rapport analysant les données des 24 communes.



1 DÉMOGRAPHIE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

EFFECTIFS, DENSITÉS ET APL

► Aucun médecin généraliste n'exerce sur la commune de Saint-Léger-les-Vignes.

FIG.1 Effectifs, densités et accessibilités potentielles localisées (APL) des médecins généralistes libéraux

	Saint-Léger-les-Vignes	Nantes Métropole (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Effectif ¹ janv. 2021	0	601	592	50 643
Effectif ¹ déc. 2016	0	550	nc	nc
Densité ² 2021	0	97	80	79
Densité ² 2016	0	94	nc	nc
APL ³ 2019	3,6	4,8	3,6	3,9
APL ³ 2015	3,4	4,8	3,7	4,1

Sources : RPPS (ANS), RP (Insee), Sniiram, SNDS (Cnam) - Exploitation ORS

1. Cf. encadré 1.

2. Densité standardisée par le recours par âge aux soins de ville pour 100 000 habitants.

3. APL médecins (tous âges) en nombre annuel moyen de consultations/visites par habitant (calculs Drees, cf. encadré 1).

nc : non calculé.

► L'accessibilité moyenne aux médecins généralistes libéraux s'élève à 3,6 consultations (ou visites) par an et par habitant en 2019. Elle est inférieure à la moyenne nationale (3,9), et elle a légèrement augmenté entre 2015 et 2019 (+ 0,2).

SEXE ET ÂGE

FIG.2 Répartition des médecins généralistes libéraux par sexe et par classe d'âge (janvier 2021)

	Saint-Léger-les-Vignes		Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
	Eff.	%			
Sexe					
Hommes	-	-	43%	49%	57%
Femmes	-	-	57%	51%	43%
Classe d'âge					
< 40 ans	-	-	34%	32%	22%
40-54 ans	-	-	29%	34%	18%
55-59 ans	-	-	12%	11%	14%
60 ans et plus	-	-	25%	23%	36%

Sources : RPPS (ANS), SNDS (Cnam) - Exploitation ORS

MODALITÉS D'EXERCICE

FIG.3 Secteur conventionnel, mode d'exercice, installation en groupe des médecins généralistes libéraux (janvier 2021)

	Saint-Léger-les-Vignes		Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
	Eff.	%			
Mode d'exercice					
Libéral exclusif	-	-	95%	94%	93%
Libéral et salarié	-	-	5%	6%	7%
Secteur conventionnel					
Secteur 1	-	-	97%	98%	95%
Secteur 2	-	-	2%	1%	4%
Non conventionné	-	-	1%	1%	1%
Exercice avec un autre méd. généraliste¹	-	-	82%	nc	nc

Sources : RPPS (ANS), Ameli (Cnam), SNDS (Cnam) - Exploitation ORS

1. Exerce à la même adresse postale qu'un autre médecin généraliste.

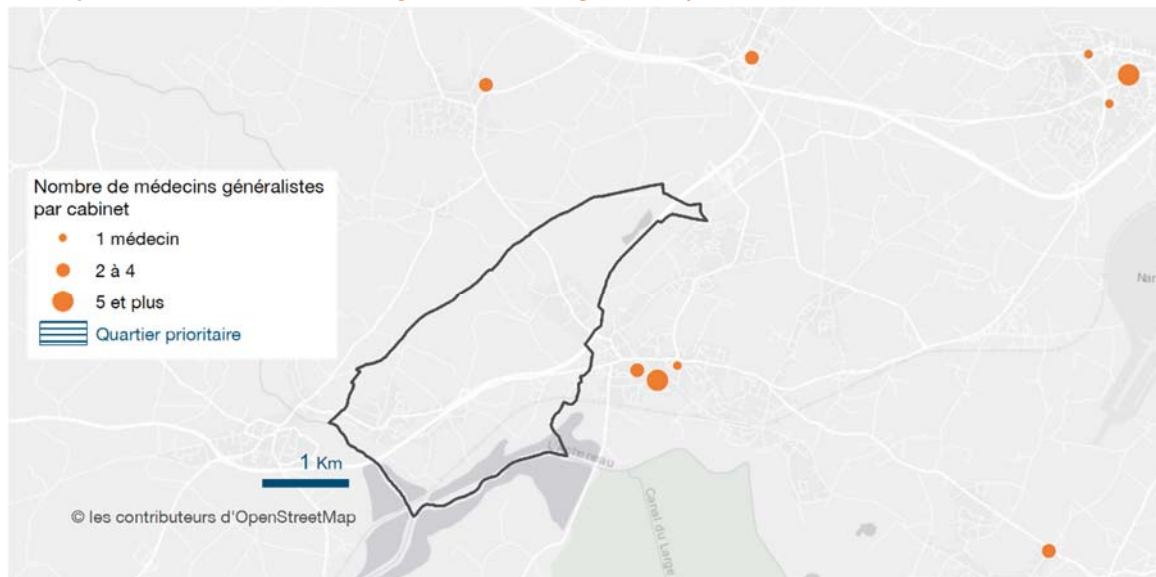
nc : non calculé.



IMPLANTATION DES CABINETS

► Des cabinets de médecins généralistes libéraux sont implantés dans les communes avoisinantes : 8 praticiens exercent à Bouaye et 2 à Brains.

FIG.4 Implantation des cabinets des médecins généralistes libéraux (janvier 2021)



Source : RPPS (ANS), Exploitation ORS
Champ : hors médecins avec mode d'exercice particulier (encadré 1).

Encadré 1. Démographie des médecins généralistes libéraux. Éléments de méthode, définitions

Les effectifs de **médecins généralistes libéraux** présentés dans ce document pour les échelons de Saint-Léger-les-Vignes, Nantes Métropole (NM) et Loire-Atlantique (hors NM) sont issus des données du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) extraites à la date du 6 janvier 2021 et du 14 décembre 2016. Ces données ont été consolidées et enrichies par des données de l'assurance maladie (secteur de conventionnement, mode d'exercice particulier). Les effectifs ici présentés ne prennent pas en compte les médecins généralistes libéraux ayant un mode d'exercice particulier (MEP), ni ceux pratiquant des soins spécifiques (acupuncture, angiologie... ; cf. précisions dans le rapport "Professions de santé de premier recours à Nantes Métropole").

Par souci de simplification, le terme "mode d'exercice particulier" concerne pour cette étude l'ensemble des praticiens exclus des analyses, et couvre donc un champ plus large que celui désigné sous ce même terme par l'assurance maladie.

Les données concernant la France métropolitaine sont quant à elles issues d'une exploitation des données du répertoire des professions de santé (DA_PRA_R) de l'assurance maladie en janvier 2021, disponible dans le SNDS (hors médecins ayant déclaré un mode d'exercice particulier).

Accessibilité potentielle localisée (APL) : indicateur qui prend en compte à la fois l'offre à partir du niveau d'activité des médecins (généralistes libéraux et salariés des centres de santé), et les besoins en fonction de l'âge de la population, tout en considérant la situation de la commune mais aussi celle des communes environnantes. Elle s'exprime en nombre moyen de consultations (ou visites) accessibles par an et par habitant.

Densité standardisée (ou corrigée de l'effet âge) : rapport entre un nombre de médecins et une population "fictive" dite standardisée. Cette population est calculée en affectant un poids à chaque tranche d'âge en fonction de sa consommation de soins en médecine de ville. *Limites de l'indicateur : il considère les limites administratives comme échantillons. Il ne prend pas en compte le niveau d'activité des praticiens.*

MEP : Mode d'exercice particulier.

Secteur conventionnel : un médecin conventionné de secteur 1 applique les tarifs fixés par convention avec l'assurance maladie.

Un médecin conventionné de secteur 2 pratique des honoraires libres. Il est, en effet, autorisé à pratiquer des dépassements d'honoraires avec "tact et mesure". Le montant du dépassement n'est pas remboursé par l'assurance maladie.

Les médecins non-conventionnés n'ont pas signé la convention médicale. Ils pratiquent des tarifs totalement libres. Le remboursement est fortement minoré lorsque l'assuré les consulte.



2 DÉMOGRAPHIE DES AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ LIBÉRALES / SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

EFFECTIFS

► Début 2021, 2 masseurs-kinésithérapeutes exercent une activité libérale à Saint-Léger-les-Vignes. Aucun chirurgien-dentiste, sage-femme, infirmier et orthophoniste n'est installé sur la commune.

► Ces 2 masseurs-kinésithérapeutes se sont installés à Saint-Léger-les-Vignes au cours des quatre dernières années.

DENSITÉS ET APL

► La densité de masseurs-kinésithérapeutes est supérieure de 9 % à la moyenne nationale.

► Si l'on considère l'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL, encadré 2), indicateur plus fin que la densité car il prend en compte le niveau d'activité des professionnels et la situation des communes environnantes et disponible pour l'année 2019, l'accessibilité moyenne aux masseurs-kinésithérapeutes des habitants de Saint-Léger-les-Vignes est inférieure de plus de 10 % à la moyenne nationale. L'accessibilité aux infirmiers est inférieure de près de 60 % à cette moyenne. S'agissant des sages-femmes, leur accessibilité est par contre supérieure de 35 % à celle observée au plan national.

FIG.5 Effectifs, densités et accessibilités potentielles localisées (APL) des chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes et orthophonistes libéraux

	Saint-Léger-les-Vignes	Nantes Métropole (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Chirurgiens-dentistes¹				
Effectif janv. 2021	0	415	403	33 126
Effectif janv. 2017	0	401	367	-
<i>Évolution effectif</i>	-	+ 3%	+ 10%	-
Densité ² 2021	0	71	56	54
Densité 2017	0	68	51	-
Sages-femmes				
Effectif janv. 2021	0	88	79	6 619
Effectif janv. 2017	0	70	65	-
<i>Évolution effectif</i>	-	+ 26%	+ 22%	-
Densité 2021	0	37	31	29
Densité 2017	0	29	26	-
APL ³ 2019	23	23	19	17
APL 2016	23	22	18	15
Masseurs-kinésithérapeutes				
Effectif janv. 2021	2	1 028	751	69 240
Effectif janv. 2017	0	815	644	-
<i>Évolution effectif</i>	-	+ 26%	+ 17%	-
Densité 2021	136	192	117	125
Densité 2017	0	152	101	-
APL 2019	90	143	85	104
APL 2016	78	120	80	95
Infirmiers				
Effectif janv. 2021	0	456	677	95 828
Effectif janv. 2017	0	389	593	-
<i>Évolution effectif</i>	-	+ 17%	+ 14%	-
Densité 2021	0	136	166	266
Densité 2017	0	116	145	-
APL 2019	62	73	88	147
APL 2016	59	68	83	135
Orthophonistes				
Effectif janv. 2021	0	314	319	19 862
Effectif janv. 2017	0	268	269	-
<i>Évolution effectif</i>	-	+ 17%	+ 19%	-
Densité 2021	0	48	41	30
Densité 2017	0	41	34	-

Sources : SNDS (Cnam), RP (Insee) - Exploitation ORS
 Champ : professionnels ayant un cabinet principal ou secondaire sur le territoire.
 1. Hors spécialistes en orthodontie (ODF).
 2. Densité standardisée par le recours par âge aux soins de ville pour 100 000 habitants / 100 000 femmes de 15 ans et plus pour les sages-femmes.
 3. Accessibilité potentielle localisée (APL) en ETP pour 100 000 habitants ou femmes (calculs Drees, cf. encadré 2).



SEXE ET ÂGE

► Les deux masseurs-kinésithérapeutes exerçant sur la commune sont âgés de moins de 40 ans. Parmi eux, on compte un homme et une femme.

MODE D'EXERCICE

► Ces 2 professionnels de santé ont un mode d'exercice exclusivement libéral.

FIG.6 Répartition des professionnels de santé libéraux par classe d'âge et par sexe (janvier 2021)

	Saint-Léger-les-Vignes		Nantes Métrop.	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
	Eff.	%			
Chirurgiens-dentistes¹					
Hommes	-	-	47%	51%	55%
Femmes	-	-	53%	49%	45%
< 40 ans	-	-	40%	42%	34%
40-54 ans	-	-	32%	30%	30%
55-59 ans	-	-	11%	9%	13%
60 ans et plus	-	-	17%	18%	23%
Sages-femmes					
Hommes	-	-	2%	3%	3%
Femmes	-	-	98%	97%	97%
< 40 ans	-	-	41%	49%	48%
40-54 ans	-	-	39%	35%	35%
55-59 ans	-	-	13%	13%	10%
60 ans et plus	-	-	8%	3%	8%
Masseurs-kinésithérapeutes					
Hommes	1	50%	50%	49%	52%
Femmes	1	50%	50%	51%	48%
< 40 ans	2	100%	61%	45%	50%
40-54 ans	0	0%	26%	37%	32%
55-59 ans	0	0%	6%	10%	8%
60 ans et plus	0	0%	7%	9%	10%
Infirmiers					
Hommes	-	-	19%	15%	17%
Femmes	-	-	81%	85%	83%
< 40 ans	-	-	36%	30%	29%
40-54 ans	-	-	48%	49%	47%
55-59 ans	-	-	9%	14%	12%
60 ans et plus	-	-	7%	8%	11%
Orthophonistes					
Hommes	-	-	1%	1%	3%
Femmes	-	-	99%	99%	97%
< 40 ans	-	-	54%	53%	47%
40-54 ans	-	-	36%	34%	34%
55-59 ans	-	-	5%	6%	9%
60 ans et plus	-	-	5%	7%	10%

Source : SNDS (Cnam) - Exploitation ORS

Champ : professionnels ayant un cabinet principal ou secondaire sur le territoire.

1. Hors spécialistes en orthodontie (ODF).

Encadré 2. Démographie des autres professions de santé libérales. Éléments de méthode et définitions

Les données concernant les **chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux** sont issues d'une exploitation par l'ORS du référentiel des professions de santé de l'assurance maladie (DA_PRA_R), accessible à partir du Système national des données de santé (SNDS). Sont pris en compte les professionnels de santé libéraux présents en janvier 2017 et 2021 dans ce référentiel, ces professionnels étant dénombrés au lieu d'implantation de leur cabinet principal ou secondaire.

Accessibilité potentielle localisée (APL) : indicateur qui prend en compte à la fois l'offre à partir du niveau d'activité des professionnels libéraux (et ceux salariés des centres de santé pour les infirmiers), et les besoins en fonction de l'âge de la population, tout en considérant la situation de la commune mais aussi celle des communes environnantes. Elle s'exprime en nombre d'équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants (pour 100 000 femmes pour l'APL sages-femmes).

Cet indicateur est disponible pour les sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers.

Densité standardisée (ou corrigée de l'effet âge) : rapport entre un nombre de professionnels et une population "fictive" dite standardisée. Cette population est calculée en affectant un poids à chaque tranche d'âge en fonction de sa consommation de soins de ville. *Principales limites de l'indicateur : il considère les limites administratives comme étanches. Il ne prend pas en compte le niveau d'activité des professionnels.*



3 ACTIVITÉ DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

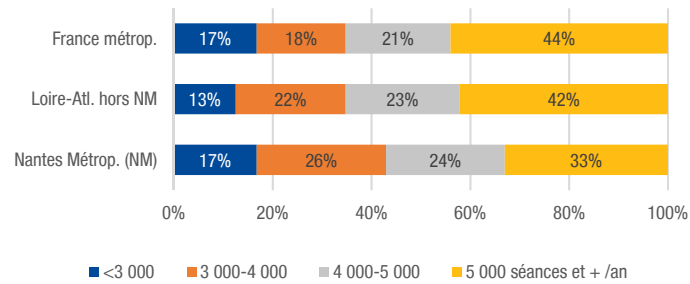
Aucun médecin généraliste n'exerçant sur la commune, les commentaires, graphiques et tableaux figurant ci-dessous traitent de l'activité au cours de l'année 2019 de l'ensemble des médecins généralistes libéraux exerçant dans Nantes Métropole.

NIVEAU D'ACTIVITÉ, FILE ACTIVE

► 17 % des médecins généralistes libéraux exerçant sur **Nantes Métropole** (hors MEP) réalisent moins de 3 000 séances par an, 26 % entre 3 000 et 4 000, 24 % entre 4 000 et 5 000, et 33 % réalisent 5 000 séances et plus par an (encadré 3).

► En moyenne, les praticiens de l'**agglomération nantaise** réalisent 4 440 séances par an et prennent en charge 1 580 patients différents par an. Ces moyennes sont respectivement inférieures de 11 % et de 7 % à celles observées au plan national.

FIG.7 Répartition des médecins généralistes libéraux selon leur niveau d'activité (2019)



Source : DCIR-SNDS, Exploitation ORS
Champ : hors MEP, y compris activité mixte, hors activité en Ehpad avec tarif global de soins.

VISITES À DOMICILE

► Parmi l'ensemble des séances réalisées par les médecins généralistes de la **métropole nantaise** en 2019, 4 % sont des visites à domicile. Cette proportion atteint 17 % si l'on considère les séances réalisées auprès des personnes âgées de 75 ans et plus (hors résidents en Ehpad).

La part des visites à domicile dans l'activité des médecins de l'agglomération est inférieure à la moyenne nationale, que l'on considère les séances réalisées auprès de la population "tous âges" (3,9 % vs 7,5 %) ou celles auprès des personnes âgées de 75 ans et plus (17 % vs 27 %).

FIG.8 Activité des médecins généralistes libéraux (2019)

	Saint-Léger-les-Vignes	Nantes Métrop. (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Nombre moyen de séances ¹ par an	-	4 440	4 820	4 970
Nombre moyen de patients (différents) pris en charge par an	-	1 580	1 750	1 700
Part des visites à domicile parmi l'ensemble des séances réalisées ²	-	3,9%	4,4%	7,5%
Part des visites à domicile parmi l'ensemble des séances réalisées auprès de patients âgés de 75 ans ou plus ³	-	17%	18%	27%
Part des séances réalisées auprès de patients résidant dans la commune d'exercice du médecin	-	64%	53%	49%
Part des séances réalisées auprès de patients pour lesquels le praticien est leur médecin traitant	-	81%	83%	77%

Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
Champ : hors MEP, y compris activité mixte, hors activité en Ehpad avec tarif global de soins, cf. précisions encadré 3.
1. Séance : prise en charge d'un patient par un médecin, un jour donné. Au cours d'une séance, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés.
2. Y compris visites auprès de patients résidant en Ehpad (avec tarif partiel de soins).
3. Hors personnes résidant en Ehpad (avec tarif partiel de soins).

PATIENTÈLE

► Les deux tiers des séances réalisées par les médecins généralistes de **Nantes Métropole** sont effectuées auprès de patients résidant dans l'agglomération.

► 81 % des séances réalisées par les médecins généralistes de la métropole nantaise concernent des patients dont ils sont le médecin traitant (77 % en France).

Encadré 3. Activité des médecins généralistes libéraux. Éléments de méthode et définitions

Les données d'activité concernant les médecins généralistes libéraux sont issues d'une exploitation des données du SNDS (DCIR).

Ont été sélectionnés les médecins généralistes libéraux ayant une activité libérale exclusive ou mixte (hors MEP), actifs au moins 10 mois en 2019 et ayant réalisé dans l'année entre 251 et 12 999 actes.

Concernant le dénombrement des séances, ne sont pas prises en compte celles réalisées auprès de résidents d'Ehpad avec tarif global de soins car ces données ne sont pas disponibles dans le SNDS (soit 10 des 59 Ehpad situés sur l'agglomération nantaise).

Une **séance** correspond à la prise en charge d'un patient par un médecin, un jour donné. Lors de cette prise en charge, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés par le praticien. Si un même patient consulte le même praticien plusieurs fois le même jour, une seule prise en charge est comptabilisée.

En cas d'activité sur plusieurs cabinets, l'ensemble de l'activité du médecin est comptabilisée au niveau du cabinet principal. Et en cas de remplacement, l'activité du praticien remplaçant est comptabilisée au niveau du médecin remplacé.

La commune de résidence du patient correspond à celle connue par l'assurance maladie au moment du soin. Certains changements d'adresse ne sont pas systématiquement transmis par les bénéficiaires et donc connus de l'assurance maladie, c'est notamment le cas chez les étudiants et jeunes actifs.



4 ACTIVITÉ DES AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ LIBÉRALES / SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

Les données présentées ci-après concernent l'activité des chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux au cours de l'année 2019. Pour des raisons de secret statistique, ces données ne sont pas déclinées pour les masseurs-kinésithérapeutes exerçant à Saint-Léger-les-Vignes car leur effectif est inférieur à 5. Les commentaires et tableaux figurant ci-dessous traitent donc uniquement de la situation globale observée à l'échelle de Nantes Métropole.

NIVEAU D'ACTIVITÉ, FILE ACTIVE

- Les **chirurgiens-dentistes** libéraux (hors orthodontistes) exerçant dans l'**agglomération** réalisent en moyenne 1 780 séances par an (1 760 en France). Ils prennent en charge en moyenne 940 patients différents par an, soit une moyenne supérieure à celle observée au plan national (870, encadré 4).
- Les **sages-femmes** installées dans la **métropole nantaise** réalisent en moyenne 1 930 séances par an et leur file active s'élève en moyenne à 480 patients par an, soit des moyennes respectivement supérieures de 7 % et 20 % à celles observées au plan national (1 810 et 400).
- Concernant les **masseurs-kinésithérapeutes** de l'**agglomération**, en moyenne, ils réalisent 3 360 séances et prennent en charge 250 patients au cours d'une année. S'ils prennent en charge en moyenne autant de patients, ils réalisent en moyenne 20 % de moins de séances qu'au plan national (4 170 séances).

- S'agissant des **infirmiers** de **Nantes Métropole**, ils effectuent en moyenne 4 520 séances par an et prennent en charge en moyenne 340 patients par an. Ces moyennes sont respectivement supérieures de 4 % et 36 % à celles observées au plan national (4 360, 250). 19 % des séances réalisées par les infirmiers de l'agglomération comprennent au moins un acte infirmier de soins¹ (soins de nursing/"toilettes", transferts lit/chaise...). Cette proportion est deux fois inférieure à la moyenne nationale (37 %).
- Les **orthophonistes** exerçant à **Nantes Métropole** prennent en charge en moyenne 80 patients distincts au cours d'une année, soit une moyenne comparable à celle observée au plan national. Le nombre moyen de séances réalisées par an (1 500) est par contre inférieur de plus de 10 % à celui observé en France (1 730).

FIG.9 Nombre annuel moyen de séances¹ réalisées et de patients différents pris en charge par profession de santé (2019)

	Nombre annuel moyen de séances				Nombre annuel moyen de patients différents pris en charge			
	St-Léger-les-Vignes	Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.	St-Léger-les-Vignes	Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Chirurgiens-dentistes ²	-	1 780	2 000	1 760	-	940	1 010	870
Sages-femmes	-	1 930	1 770	1 810	-	480	370	400
Masseurs-kinésithérapeutes	nc	3 360	3 680	4 170	nc	250	240	240
Infirmiers	-	4 520	4 910	4 360	-	340	420	250
dont : avec un acte AIS (soins de nursing)	-	19%	21%	37%	-	-	-	-
Orthophonistes	-	1 500	1 610	1 730	-	80	80	80

Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS / Champ : y compris activité mixte, hors activité en Ehpad avec tarif global de soins, cf. précisions encadré 4.

1. Une séance correspond à la prise en charge d'un patient à une date donnée. Au cours d'une séance, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés.

2. Hors spécialistes en orthodontie (ODF).

nc : non calculé car effectif de professionnels < 5 (cf. précisions encadré 4).

PATIENTÈLE

- Plus de 80 % des séances réalisées par les infirmiers libéraux exerçant à **Nantes Métropole** sont effectuées auprès de patients qui résident dans la commune d'exercice de l'infirmier. Cette proportion atteint environ 70 % pour les séances réalisées par les orthophonistes et les masseurs-kinésithérapeutes, et plus de 50 % pour celles des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes.

FIG.10 Proportion des séances réalisées auprès de patients résidant dans la commune d'exercice du professionnel de santé (2019)

	St-Léger-les-Vignes	Nantes Métropole	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Chirurgiens-dentistes	-	57%	43%	37%
Sages-femmes	-	53%	34%	35%
Masseurs-kiné.	nc	67%	56%	50%
Infirmiers	-	84%	73%	61%
Orthophonistes	-	73%	47%	45%

Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS

Lecture : 57 % des séances réalisées par les chirurgiens-dentistes libéraux installés à Nantes Métropole sont effectuées auprès de patients résidant dans la commune d'exercice du chirurgien-dentiste.

nc : non calculé car effectif de professionnels < 5 (cf. précisions encadré 4).

Encadré 4. Activité des autres professions de santé libérales. Éléments de méthode

Ces données d'activité sont issues d'une exploitation des données du SNDS (DCIR). Ont été sélectionnés les professionnels de santé ayant une activité libérale exclusive ou mixte, actifs au moins 10 mois en 2019, et ayant réalisé dans l'année un minimum de 250 actes et un maximum d'actes fixé à : 6 470 pour les chirurgiens-dentistes, 4 700 pour les sages-femmes, 11 200 pour les masseurs-kinésithérapeutes, 15 000 pour les infirmiers et 4 100 pour les orthophonistes).

Concernant le dénombrement des séances, ne sont pas prises en compte celles réalisées auprès de résidents d'Ehpad avec tarif global de soins car ces données ne sont pas disponibles dans le SNDS (soit 10 des 59 Ehpad situés sur l'agglomération nantaise).

Une **séance** correspond à la prise en charge d'un patient par un professionnel, un jour donné. Lors de cette prise en charge, un ou plusieurs actes peuvent être réalisés par le professionnel. Si un même patient consulte le même professionnel plusieurs fois le même jour, une seule prise en charge est comptabilisée.

En cas d'activité sur plusieurs cabinets, l'ensemble de l'activité du professionnel est comptabilisée au niveau du cabinet principal. Et en cas de remplacement, l'activité du remplaçant est comptabilisée au niveau du professionnel remplacé.

La commune de résidence du patient correspond à celle connue par l'assurance maladie au moment du soin. Certains changements d'adresse ne sont pas systématiquement transmis par les bénéficiaires et donc connus de l'assurance maladie, c'est notamment le cas chez les étudiants et jeunes actifs.

¹ Actes cotés AIS.



5 RECOURS AUX SOINS DES HABITANTS SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

Les données présentées ci-après concernent les recours aux soins des Légériens, quelle que soit la commune d'exercice du professionnel de santé. Selon l'indicateur, elles portent sur les recours aux soins de ville (intégrant les recours en secteur libéral, centres de santé, services de Protection maternelle infantile (PMI), et le cas échéant en consultations externes en hôpital public) ou uniquement sur les recours aux professionnels de santé libéraux (encadré 5).

RECOURS PAR PROFESSIONNEL DE SANTÉ

- 89 % des Légériens ont consulté au moins une fois au cours de l'année 2019 un médecin généraliste², soit un taux supérieur à la moyenne nationale (83 %). Le recours à un médecin généraliste en dehors de l'ouverture des cabinets médicaux, c'est-à-dire la nuit, le week-end ou les jours fériés, est moins fréquent dans la population légérienne (5,7 %) qu'en moyenne en France (7,1 %).
- Des taux supérieurs à la moyenne nationale sont observés pour le recours dans l'année à un chirurgien-dentiste (48 % des Légériens sont concernés vs 41 % en France), à un masseur-kinésithérapeute (21 % vs 15 %) et à un orthophoniste pour les enfants de moins de 15 ans (11,6 % vs 8,6 %). Par contre, le recours dans l'année à un infirmier dans la population légérienne est plus faible qu'en France (15 % vs 19 %), ainsi que celui des femmes de 15-54 ans à une sage-femme (10 % vs 11 %).

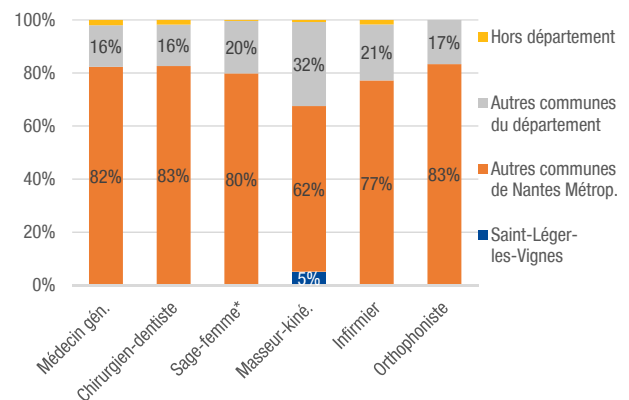
FIG.11 Proportion¹ de personnes ayant eu recours au moins une fois dans l'année (2019)

	Saint-Léger-les-Vignes	Nantes Métrop. (NM)	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Médecin généraliste ²	89%	85%	86%	83%
Médecin généraliste la nuit, le week-end ou jour férié ^{2,3}	5,7%	10,6%	6,5%	7,1%
Chirurgien-dentiste ⁴	48%	46%	45%	41%
Infirmier ⁵	15%	15%	22%	19%
Masseur-kinésithérapeute	21%	19%	16%	15%
Sage-femme (parmi les femmes de 15-54 ans)	9,8%	9,9%	12,2%	11,1%
Orthophoniste (parmi les moins de 15 ans)	11,6%	10,9%	10,8%	8,6%

Source : DCIR/PMSI-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Champ : recours en secteur libéral, centres de santé, centres mutualistes, consultations externes (hôpitaux publics), service de PMI ;
 cf. précisions encadré 5.
 Lecture : 89 % des Légériens ont eu recours au moins une fois dans l'année 2019 à un médecin généraliste.
 1. Proportions standardisées sur l'âge, sauf recours à un orthophoniste.
 2. Y compris modes d'exercice particulier (SOS médecins, acupuncture, homéopathie...)
 3. Nuit (entre 20h et 8h), week-end (samedi après-midi, dimanche). Hors consultations externes.
 4. Hors spécialistes de l'orthodontie faciale.
 5. Hors actes réalisés en laboratoire d'analyses médicales par des infirmiers salariés.

- Les Légériens recourent majoritairement aux professionnels de santé installés sur l'agglomération nantaise. En 2019, 82 % des recours aux médecins généralistes libéraux des Légériens ont lieu auprès de praticiens installés sur Nantes Métropole. Cette proportion s'élève à 83 % pour les recours aux chirurgiens-dentistes, 80 % pour ceux des femmes auprès de sages-femmes, 67 % pour les recours aux masseurs-kinésithérapeutes, 77 % aux infirmiers et 83 % aux orthophonistes libéraux.

FIG.12 Répartition des recours des Légériens aux professionnels de santé libéraux selon la commune d'exercice du professionnel de santé (2019)



Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Lecture : 82 % des recours des Légériens aux médecins généralistes libéraux ont lieu auprès de praticiens exerçant dans une commune de Nantes Métropole, 16 % auprès de praticiens exerçant dans une commune de Loire-Atlantique n'appartenant pas à Nantes Métropole et 2 % auprès de praticiens n'exerçant pas en Loire-Atlantique.
 *Recours des femmes de 15-54 ans.

² En secteur libéral, centre de santé, consultations externes ou en service de PMI



RECOURS AUX SERVICES D'URGENCES

► 12 % des Légériens ont eu recours au moins une fois au cours de l'année 2019 aux services d'accueil des urgences ou de soins critiques³. Ce taux est inférieur à la moyenne nationale (19 %).

La grande majorité de ces recours n'ont pas donné lieu à une hospitalisation. Ainsi, 9 % des Légériens ont eu au moins un recours dans l'année aux services d'urgences non suivi d'une hospitalisation, et près de 4 % ont eu un recours suivi d'une hospitalisation (respectivement 16 % et 5 % en France).

NON-RECOURS

- Environ 2 % des Légériens n'ont pas eu de recours à un médecin généraliste pendant trois années consécutives (2017 à 2019). Ce taux est inférieur à la moyenne nationale.
- Le taux de non-recours à un chirurgien-dentiste pendant une période de trois ans atteint 25 % dans la population légérienne. Ce taux, particulièrement élevé, est inférieur de 8 points à la moyenne nationale (33 %).
- 27 % des Légériennes, âgées de 15 à 74 ans, n'ont pas eu pendant trois ans de recours à des soins gynécologiques (25 % en France), c'est-à-dire n'ont pas consulté de gynécologue, de sage-femme, et ni de médecin généraliste pour un motif en lien avec un suivi gynécologique (encadré 5).

MÉDECIN TRAITANT

► En 2019, 6 % des Légériens, âgés de 16 ans et plus, n'ont pas déclaré de médecin traitant (en activité). Ce taux prend en compte les individus qui n'ont déclaré aucun médecin traitant et ceux ayant déclaré un médecin traitant qui n'est plus en activité. Ce taux, nettement inférieur à la moyenne nationale (11 %), doit toutefois être considéré avec précaution et est sans doute sous-estimé car, parmi les Légériens ayant déclaré un médecin traitant, environ 2 % ont un médecin traitant exerçant en dehors du département.

FIG.13 Recours aux services d'accueil des urgences ou de soins critiques dans l'année¹ (2019)

	Saint-Léger-les-Vignes	Nantes Métrop.	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Au moins un recours	12%	13%	14%	19%
dont : au moins un recours au service d'accueil des urgences, non suivi d'une hospitalisation	9%	11%	10%	16%
dont : au moins un recours avec hospitalisation	3,6%	3,6%	4,3%	4,7%

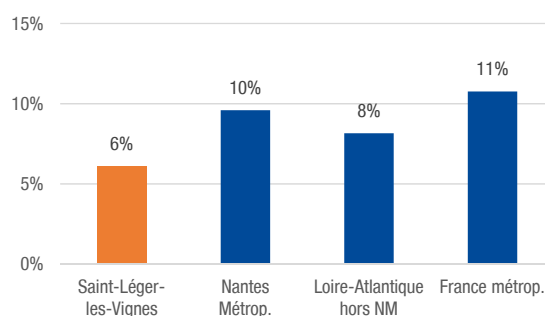
Source : DCIR/PMSI-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Champ : recours au service d'accueil d'urgences, hospitalisations directes en services de réanimation ou de soins intensifs (sans passage par les urgences).
 Lecture : 9 % des Légériens ont eu au moins un recours dans l'année à un service d'accueil d'urgences qui n'a pas été suivi d'une hospitalisation.
 1. Proportions standardisées sur l'âge.

FIG.14 Proportion¹ de personnes n'ayant pas eu de recours à des soins pendant trois années consécutives (2017-2019)

	Saint-Léger-les-Vignes	Nantes Métrop.	Loire-Atl. hors NM	France métrop.
Médecin généraliste ²	1,8%	3,8%	3,0%	4,6%
Chirurgien-dentiste ³	25%	28%	28%	33%
Soins de gynécologie ⁴ (parmi les femmes de 15-74 ans)	27%	25%	26%	25%

Source : DCIR/PMSI-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Champ : non-recours en secteur libéral, centres de santé ou en consultations externes (hôpitaux publics).
 1. Proportions standardisées sur l'âge.
 2. Y compris modes d'exercice particulier (SOS médecins, acupuncture, homéopathie...)
 3. Hors spécialiste de l'orthodontie faciale.
 4. Non-recours sur la période à un gynécologue, une sage-femme, et à un médecin généraliste pour un motif en lien avec un suivi gynécologique (cf. précisions encadré 5).

FIG.15 Proportion¹ de personnes n'ayant pas déclaré de médecin traitant (en activité)² (2019)



Source : DCIR-SNDS (Cnam), Exploitation ORS
 Champ : bénéficiaires âgés de 16 ans et plus, tous régimes d'assurance maladie.
 1. Proportion standardisée sur l'âge.
 2. N'ayant pas déclaré de médecin traitant, ou ayant un médecin traitant qui n'est plus en activité.

Encadré 5. Recours aux soins des habitants. Éléments de méthode et définitions

L'ensemble des données de recours aux soins des habitants sont issues d'exploitations des données du SNDS (DCIR, PMSI). Elles concernent les bénéficiaires de tous les régimes d'assurance maladie (y compris Aide médicale d'État).

Concernant le **non-recours à des soins gynécologiques** (figure 14), celui-ci correspond au non-recours pendant trois années consécutives à :

- un gynécologue,
- une sage-femme,
- et à un médecin généraliste pour un motif en lien avec un suivi gynécologique,

c'est-à-dire ne pas avoir eu de remboursement d'une prestation spécifique [consultation contraception prévention, consultation/forfait IVG, surveillance de grossesse...], d'un acte traceur [frottis cervico-vaginal, colposcopie, pose/ablation d'un dispositif intra-utérin, échographie surveillance grossesse...] ou d'un traitement médicamenteux [contraceptifs, traitements hormonaux substitutifs, traitements infectieux...] réalisé ou prescrit par un médecin généraliste.

³ Hospitalisations directes dans un service de réanimation ou de soins intensifs.



PROFESSIONS DE SANTÉ DE PREMIER RECOURS À SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

Démographie, activité et recours

Cette étude dresse un état des lieux de la démographie et l'activité des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et orthophonistes libéraux exerçant à Saint-Léger-les-Vignes, ainsi que du recours des Légériens à ces professionnels de santé.

Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

Hôtel de la région • 1 rue de la Loire • 44966 NANTES Cedex 9

Tél. 02 51 86 05 60 • accueil@orspaysdelaloire.com

www.orspaysdelaloire.com